

### **Biofilm**

Substances d'origine polysaccharidique excrétées par les bactéries lors de leur métabolisme et permettant l'adhésion, sur une surface, d'une colonie bactérienne.

### **Bionettoyage**

Procédé de nettoyage, applicable dans une zone à risques, destiné à réduire momentanément la biocontamination d'une surface.

Il est obtenu par la combinaison appropriée :

- d'un nettoyage ;
- d'une évacuation des produits utilisés et de la salissure à éliminer ;
- de l'application d'un désinfectant.

Les objectifs du bionettoyage sont déterminés en fonction des objectifs fixés.

### **Bonnes pratiques hospitalières**

Par analogie avec le document existant sur les bonnes pratiques de fabrication, exigées en particulier dans l'industrie pharmaceutique : ensemble cohérent des procédés techniques (architecturaux, physiques, chimiques...) et de formation du personnel permettant de réduire, autant que faire se peut, les risques d'infections hospitalières (risques nosocomiaux).

### **Bouche-pores \*\*\***

Emulsion généralement appliquée en couche première sur les sols poreux dans le but de diminuer la porosité du support et d'être la couche d'ancrage d'un produit de protection.

### **Brillance**

Phénomène qui caractérise la réflexion d'une source lumineuse sur une surface. La brillance se mesure avec un brillancemètre ou réflectomètre.

### **Brossage \*\***

Action de supprimer à l'aide d'une brosse l'adhérence d'une salissure.

### **Brumisation**

Terme à éviter ; lui préférer : aérosolisation, dispersats (voir ces mots).

### **Cahier des charges**

Document (pouvant être contractuel) définissant les objectifs et les besoins réalisables. Ceux-ci peuvent être formalisés au plan administratif.

### **Calcaire (trace de) (voilage) \*\***

Dépôt de sels de calcium contenus dans l'eau.

### **Canon à mousse**

Appareil destiné à projeter de la mousse sous pression sur une surface.

### **Carrelage artificiel**

Revêtement constitué de carreaux composés de plusieurs matières minérales comprimés sous forte pression dans des moules et soumis à des températures élevées.

Dans sa relation avec les opérations d'entretien, le carrelage se distingue par sa porosité et sa résistance à certains agents chimiques.

On distingue : briques, carreaux de céramique, argile cuite brute ou vernissée, terrazolite, granito.

### **Chariot\*\*\***

Engin mobile destiné à recevoir les accessoires nécessaires à la mise en œuvre d'une méthodologie.

### **Chariot-Press**

Ensemble comportant une presse et deux seaux permettant la séparation de la solution détergente et de l'eau usée.

### **Chiffonnage (traces de)\*\***

Traînées laissées sur un revêtement après un essuyage défectueux.

### **Cire**

Substance (naturelle ou synthétique), le plus souvent en milieu solvant, entrant dans la fabrication des produits de protection polisables.

### **Colmatage**

Obturation, progressive ou non, d'une couche poreuse ou fibreuse, ou d'un appareil, par dépôt de particules.

### **Concentration**

Teneur en produit d'une solution.

### **Concentration d'utilisation**

Teneur en produit d'une solution telle qu'elle est appliquée pour le nettoyage ou la désinfection.

### **Confort**

Ensemble des facteurs qui déterminent une sensation de bien-être à l'aide des perceptions olfactives, tactiles, auditives, visuelles.

### **Corrosion\*\*\***

Ensemble des phénomènes chimiques et électrochimiques résultant de l'influence du milieu ambiant sur les matériaux.

### **Coulure\*\***

Trace verticale, terne ou de teinte différente de celle du support, laissée par le ruissellement d'un liquide.

### **Cristallisation\*\*\***

Traitement conduisant à la transformation physico-chimique de la couche superficielle des pierres calcaires. Son résultat est une diminution de la porosité et une meilleure brillance.

### **Décapage\*\***

Opération consistant à nettoyer une surface en enlevant, par l'action physique ou chimique d'un décapant, la couche d'impuretés qui la recouvre.

### **Décapage à sec**

Opération de décapage, plus ou moins superficielle, à la monobrosse, d'un sol souple, traité avec un décapant à base solvantée, permettant de ne pas immobiliser un local ou s'adressant aux revêtements de sol ne supportant pas l'eau.

### **Déchet\*\*\***

Salissure non adhérente, de grosse dimension. Synonymes : détritrus, résidus, débris.

### **Décontamination\***

Opération, au résultat momentané, permettant d'éliminer, de tuer ou d'inhiber les micro-organismes indésirables, en fonction des objectifs fixés. Si le produit ou le procédé est sélectif, ceci doit être précisé.

*Le résultat de cette opération est limité aux micro-organismes présents au moment de l'opération.*

L'usage du terme « désinfection » en synonyme de « décontamination » est prohibé.

*Ce terme, très utilisé par les Anglo-Saxons, est souvent mal employé ou mal compris en France. Il est souvent utilisé pour indiquer une action sur la population bactérienne ayant une efficacité de trois logarithmes décimaux avec un effet bactériostatique.*

*Il serait souhaitable qu'il soit proscrit du vocabulaire du bionettoyage.*

### **Dégradation \*\*\***

Détérioration d'une surface. On distinguera les dégradations irréversibles, correspondant à une modification de l'état de la surface ne permettant pas un retour à l'état initial, des dégradations réversibles le permettant.

### **Degré hydrotimétrique \*\*\***

Le degré (ou titre) hydrotimétrique (T.H.) indique la teneur globale de l'eau en sels de calcium et magnésium qui rendent l'eau dure. On distingue généralement :

- le T.H. total : teneur en sels de Ca et de Mg ;
- le T.H. calcique : teneur en sels de Ca.

### **Dépoussiérage \*\*\***

Terme imprécis à éviter. Le remplacer par : essuyage, balayage ou aspiration.

### **Désincrustant \*\*\***

Substance détartrante.

Terme généralement utilisé pour le détartrage des surfaces planes (sols, piscines).

### **Désinfectant \***

Produit ou procédé utilisé pour la désinfection ou la décontamination, dans des conditions définies.

*Si le produit ou le procédé est sélectif, ceci doit être précisé. Ainsi, un désinfectant ayant une action limitée aux champignons est désigné par : désinfectant à action fongicide.*

### **Désinfection \***

Opération au résultat momentané permettant d'éliminer ou de tuer les micro-organismes et/ou d'inactiver les virus indésirables portés par des *milieux inertes* contaminés, en fonction des objectifs fixés.

*Le résultat de cette opérations est limité aux micro-organismes présents au moment de l'opération.*

L'usage du terme « désinfection » en synonyme de « décontamination » est prohibé.

### **Désinfection des parois par voie aérienne**

*Cf. recommandation n° H 1-86 du G.P.E.M./S.L.*

Procédé utilisé de manière courante dans les hôpitaux ou les industries ayant pour objet de traiter les parois d'un local de manière à réduire la biocontamination.

Ces procédés sont actuellement :

- utilisables *uniquement hors présence humaine* ;
- testés selon la norme AFNOR NF T 72-281 ;
- basés sur le principe d'une émission de formol gazeux ou de dispersats de solutions bactéricides (aldéhydiques pour la plus grande majorité des cas) ;
- ayant l'agrément ministériel pour la désinfection après maladie à déclaration obligatoire.

### **Désinfection terminale**

Désinfection d'un local après exeat d'un malade ayant présenté une maladie à déclaration obligatoire, en application de l'article L. 14 du code de la santé publique.

Aucun procédé, produit ou appareil ne peut être employé pour les opérations à caractère obligatoire avant d'avoir été agréé par le ministère chargé de la santé, conformément au décret n° 67-743 du 30 août 1967 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions que doivent remplir les procédés, produits et appareils destinés à la désinfection obligatoire et aux arrêtés du 30 août 1967, du 19 août 1974 et du 29 décembre 1976 pris en application de ce décret.

Cette désinfection doit, en outre, être conforme à la norme AFNOR NF T 72-281.

*Il est très important de souligner que ce type de désinfection est très rarement demandé après maladie à déclaration obligatoire, mais qu'il peut être utilisé dans tous les cas où l'on recherche une désinfection des surfaces d'un local inoccupé temporairement, à condition que ce local puisse être calfeutré pour éviter les émanations à l'extérieur (exemple : bloc opératoire).*

### **Désodorisant \*\*\***

Produit susceptible de masquer les odeurs en ajoutant un parfum actif.

### **Désodorisation \*\***

Action de neutraliser une odeur.

### **Détachage**

Élimination de substances diverses sur un support (moquette, P.V.C., carrelage) avec un ou des produits appropriés et une méthode adéquate.

### **Détartrage**

Élimination des dépôts calcaires, principalement sur les éléments sanitaires, avec un produit acide adapté au support, ces produits devant être manipulés avec précaution et ne pas être mélangés sans indications expresses.

### **Détergent \*\***

Produit contenant une matière active (agent de surface) additionnée ou non d'un renforçateur, d'adjuvants, de charges et d'additifs.

### **Dilution**

Addition d'un liquide à un produit concentré en vue d'obtenir une solution prête à l'emploi.

## **Dispersat**

Terme qui devrait être préféré à ceux d'aérosol, brumisation, nébulisation, etc. Le principe de ces procédés est de disperser dans l'atmosphère, ou sur une paroi, une solution à visée désinfectante afin de traiter les parois.

Les problèmes soulevés par l'évolution de la granulométrie des aérosols dans un local sont tels qu'il est souhaitable d'utiliser le terme de dispersat qui ne préjuge pas de la taille des particules.

*D'une manière générale, on peut opposer les dispersats atmosphériques, qui doivent avoir un diamètre moyen, à l'émission, inférieur à 5 micromètres et dont le mode d'action serait une diffusion du principe bactéricide par voie gazeuse, et les dispersats dirigés, qui, à l'aide de dispositifs pneumatiques, projettent sur les parois des particules liquides dont la taille doit être suffisante pour franchir la couche limite présente à quelques nanomètres de chaque surface.*

## **Disperseur**

Appareillage permettant d'obtenir des dispersats.

## **Dispositions**

Mesures prises pour assurer la maîtrise des opérations sans obligation de formalisation par des procédures. Elles relèvent des règles de l'art.

## **Disques (pads)**

Éléments circulaires en fibres de nylon ou de polyesters avec différents abrasifs (objectivés par des couleurs différentes) se fixant sous le plateau d'une monobrosse. Chaque couleur correspond à un type d'opération différent.

## **Elastomère \*\*\***

Caoutchouc synthétique obtenu par polymérisation, offrant une bonne résistance à l'usure et aux agents chimiques. Il est utilisé comme revêtement de sols lisses ou pastillés en lés ou dalles.

## **Eau**

Composant essentiel dans les dilutions de produit actif, dans les procédés de lavage. Nécessaire également pour que les produits désinfectants soient actifs.

*Un soin tout particulier doit être apporté à la qualité de l'eau utilisée pour ces divers usages.*

*Il est de constatation courante que des surfaces soient contaminées lors de procédés de lavage, voire de désinfection. Il existe, en effet certains micro-organismes qui sont résistants à certains désinfectants et qui peuvent contaminer les produits utilisés. Par ailleurs, les réactions biochimiques impliquées dans la réaction désinfectant-pro-  
téines des micro-organismes nécessitent une certaine quantité d'eau pour être efficaces.*

### **Emulsion \*\***

Mélange d'eau et de substances liquides non solubles et dispersés dans l'eau sous forme de fines gouttelettes.

### **Erosion**

Usure d'un matériau sous l'action répétée d'un agent mécanique ou chimique.

### **Essuyage**

Action d'ôter par frottement un liquide, l'humidité ou la poussière.

### **Essuyage humide**

Opération de dépoussiérage (généralement des éléments mobiliers) avec un applicateur imprégné.

### **Fluide \*\*\***

Nom générique des liquides et des gaz. Désigne, industriellement, les liquides et les gaz distribués par canalisation en vue d'une utilisation particulière : matières premières, produit de réaction, échange de température, milieu neutre.

### **Fongicide \***

Produit ou procédé ayant la priorité de tuer les champignons, y compris leurs spores, dans des conditions définies.

### **Frange ou mop \*\*\***

Garniture pour balai, amovible et réutilisable, constituée de fibres absorbantes naturelles ou synthétiques.

### **Fréquence ou périodicité \*\*\***

Permet de caractériser le nombre d'opérations identiques dans un intervalle de temps prédéterminé.

### **Frottage \*\***

Action de passer plusieurs fois, en appuyant, une brosse, une éponge ou un chiffon sur une surface.

### **Frottoir**

Accessoire de récurage destiné aux angles d'une pièce et aux surfaces inaccessibles aux monobrosses. Il s'agit d'une plaque rectangulaire montée sur un manche, avec un système d'adhésif permettant de maintenir un tampon ou un disque abrasif.

### **Gaze \*\*\***

Garniture naturelle ou synthétique, à usage multiple ou unique, pour balayage humide.

### **Germicide \***

Terme désuet, à éviter.

### **Glycocalyx**

Terme générique désignant une série de substances, voire d'actions, permettant aux bactéries de se fixer et de coloniser des surfaces (voir : **biofilm**).

### **I.G.H. \*\*\***

Un immeuble est classé I.G.H. (immeuble grande hauteur) lorsque sa hauteur dépasse 28 mètres.

### **Imprégnation \*\***

Action de faire pénétrer une solution ou un liquide dans un revêtement.

### **Infection hospitalière (infection nosocomiale)**

Processus infectieux se développant chez un malade au cours de son hospitalisation.

### **Inhibiteur de corrosion \*\*\***

Additif à certains détergents et acides dont la caractéristique est de retarder le phénomène de corrosion.

## **Injection-extraction**

Opération de pulvérisation d'une solution détergente non moussante suivie d'une aspiration afin d'effectuer une rénovation en profondeur.

## **Lavage**

Application sur les surfaces d'une solution détergente, pour décoller et mettre en suspension les salissures.

Il peut être manuel ou mécanisé.

## **Laveuse \*\*\***

Machine à moteur électrique ou thermique permettant d'effectuer par sa mise en œuvre le lavage des sols par les actions conjuguées :

- de l'application d'une solution détergente ;
- de la rotation d'un ou plusieurs outils de la récupération des eaux usées.

## **Lessivage \*\*\***

Action de laver des parois verticales ou des plafonds.

## **Linoléum \*\*\***

Enduction de poudre de liège, de kaolin, de farine de bois, de résines, de pigments colorés dans de l'huile de lin oxydée sur une toile de jute calandree à chaud.

## **Local technique ou local de nettoyage \*\*\***

Locaux distincts mis à la disposition des opérateurs de nettoyage, sur le site, pour permettre :

- l'entretien des machines et le traitement des consommables, d'une part ;
- le rangement et le stockage des réserves, d'autre part.

## **Lustrage**

Action permettant d'accroître le niveau de brillance par frottement.

## **Machine haute pression**

Machine utilisant l'énergie hydrodynamique d'un jet d'eau (ou d'une solution) pressurisée dont la force d'impact sur un support permet d'en éliminer les salissures, adhérentes ou non.

### **Machine basse pression/haute pression \*\*\***

Machine à moteur électrique ou thermique, utilisée avec ou sans accessoires ou produits, permettant par sa mise en œuvre la production d'eau sous pression pour effectuer des opérations de nettoyage ou de décapage de toutes surfaces verticales ou horizontales.

### **Maintenance \*\*\***

Ensemble des actions permettant de conserver ou de rétablir un bien dans un état spécifié ou en mesure d'assurer un service déterminé.

Le nettoyage fait partie intégrante de la maintenance des locaux.

### **Manuel d'assurance de la qualité (M.A.Q.)**

Ensemble des procédures d'organisation et de fonctionnement décrivant les dispositions prises par l'entreprise pour obtenir la qualité de ses produits ou services.

### **Méthode des deux seaux**

Ensemble porté sur un chariot comportant deux seaux et une presseessoreuse.

Cette méthode permet la mise en œuvre d'une technique de lavage des surfaces respectant la séparation de l'eau propre, contenant la solution détergente, et de l'eau usée, provenant de l'essorage du faubert.

*En fait, cette méthode n'est hygiéniquement satisfaisante que sous réserve que le contenu des seaux soit changé à chaque local, ce qui n'est pas toujours réalisé !*

### **Micro-organisme**

Terme générique utilisé pour définir des particules biologiques capables de se multiplier selon des critères variables de température, d'humidité, de substrats présents.

On distinguera :

- *des bactéries de taille comprise entre 0,3 et 5  $\mu\text{m}$ , qui peuvent exister sous forme végétative, ou sous forme sporulée. Cette dernière forme est particulièrement résistante aux agents désinfectants et aux agents physiques.*
- *des micromycètes ou champignons inférieurs (moisissures qui peuvent exister sous forme végétative (mycélium) ou sous forme de dissémination (des conidies).*

- *des virus qui sont des parasites obligés de cellules vivantes et dont l'étude ne peut être réalisée que par des procédés de laboratoire très lourds.*

## **Monobrosse**

Machine entraînant la rotation d'une brosse ou d'un plateau muni d'un disque, adapté au travail à effectuer. Selon les vitesses de rotation, les produits ou les accessoires choisis, ces machines permettent d'assurer différentes opérations.

## **Nettoyage**

Opération, avant tout macroscopique et respectant l'état des surfaces, d'élimination des salissures (particulaires, biologiques, organiques, liquides) avec un procédé faisant appel aux facteurs suivants :

- action chimique ;
- action mécanique ;
- temps d'action de ces deux paramètres et température.

## **Neutre**

Produit dont le pH est de 7. Dans la pratique, on peut estimer la neutralité pour des pH compris entre 6,5 et 7,5.

## **PAD \*\*\***

Voir : Disque.

## **Peinture \*\*\***

Couche de protection des surfaces.

## **Périodicité \*\*\***

Voir : Fréquence.

## **pH : potentiel hydrogène \*\*\***

Valeur caractéristique de l'acidité, de la neutralité ou de la basicité (ou alcalinité) d'un liquide en solution aqueuse.

Le pH est généralement évalué par la couleur d'un papier réactif (papier pH) plongé dans la solution.

### **Pierre \*\*\***

Matériau naturel extrait d'une carrière, taillé ou non et destiné aux revêtements de sol, mural ou de façade. Les pierres naturelles sont sensibles au savon noir, aux acides, parfois aux graisses et aux agents colorants.

Leur porosité est très variable en fonction de leur composition, du ponçage éventuel ou de traitement de surface.

On distingue généralement :

- les pierres calcaires : marbre, comblanchien, travertin ;
- les pierres éruptives : granit, basalte, porphyre ;
- les pierres métamorphiques : ardoise d'Alsace ;
- les pierres sédimentaires : grès.

### **Plan qualité**

Document énonçant les modes opératoires, les ressources et la séquence des activités liées à la qualité se rapportant à un produit, service, contrat ou projet particulier.

*Dans le cas de l'existence d'un manuel qualité, les plans qualité sont établis par référence à celui-ci.*

### **Poinçonnement \*\*\***

Effet mécanique (autre que l'usure) appliqué sur un revêtement de sol.

Les agents mécaniques sont l'action des pieds et roulettes des meubles au repos ou en mouvement, l'action de chutes d'objets.

Les effets du poinçonnement sur le revêtement peuvent être :

- des entailles, des arrachements ;
- des empreintes ;
- des cisaillements.

### **Polissage \*\*\***

Opération qui consiste à donner un aspect lisse et brillant à une surface.

### **Ponçage \*\*\***

Opération par élimination de matière permettant de rectifier l'état d'une surface par l'action d'un abrasif.

### **Porosité \*\*\***

Propriété physique d'un matériau liée à la présence de pores, d'interstices, de microfissures.

### **Procédé**

Méthode qui permet d'obtenir un certain résultat avec des matériels et des produits définis.

### **Procédure**

Règle écrite d'organisation déterminant les compétences et les démarches pour parvenir à un but.

### **Produit de protection \*\*\***

Produit spécifique contenant des composants (polymères, cires...) qui, par dépôt sur la surface, assure une protection face aux attaques extérieures.

On distingue les produits de protection :

- assurant une mise en protection (autolustrant, métalliseur) ;
- d'entretien (spray, lave-cire).

### **Programme d'assurance de la qualité (P.A.Q.)**

Ensemble des procédures d'organisation et de fonctionnement décrivant les pratiques de l'assurance de la qualité mises en œuvre par le fournisseur pour l'exécution d'une commande.

### **Protection**

Traitement de surface (par procédé et/ou produits) destiné à obtenir la durée de vie maximale de cette surface.

### **Protocole**

Mode opératoire.

### **Pulvérisation \*\*\***

Emission unidirectionnelle, sous pulsion électrique ou mécanique, de particules liquides d'un diamètre moyen supérieur à 50 micromètres.

### **Qualité d'une prestation \*\*\***

Aptitude d'une prestation à satisfaire les besoins de l'utilisateur qui auront été explicités dans le cahier des charges.

### **Raclette**

Outil permettant de rassembler, en vue de sa récupération, une solution résiduaire sur une surface lisse. Il est composé d'une lamelle souple montée au bout d'un manche.

### **Récurage**

Opération de lavage avec un détergent mettant en œuvre une action mécanique puissante afin de supprimer les salissures adhérentes d'une surface.

### **Règles de l'art**

Manière correcte de procéder, basée sur un ensemble de connaissances, de moyens et de dispositions dans le domaine considéré.

*Expression en voie d'obsolescence, à remplacer par : assurance qualité.*

### **Responsable assurance qualité (R.A.Q.)**

Personne ayant l'ensemble des responsabilités et des pouvoirs relatifs à la gestion de l'assurance de la qualité.

*Selon la norme NF X 50-133 (modèle pour l'assurance de la qualité en contrôle et essais finaux), le fournisseur doit désigner un représentant de la direction qui, nonobstant d'autres responsabilités, doit avoir une autorité et des responsabilités définies de façon à assurer que les exigences de ladite norme soient mises en œuvre de manière permanente.*

### **Rinçage**

Élimination par l'eau des résidus de produits de lavage, de lessivage ou de décapage.

*L'eau utilisée ne doit pas induire de contamination.*

### **Serpillère**

Pièce de textile, naturel ou synthétique, tissée ou non tissée, destinée au lavage manuel des sols.

Son utilisation est à proscrire dans les zones à risques 3 et 4.

*Son utilisation est en effet très astreignante :*

- *utilisation de plusieurs serpillières propres par pièce (selon leur superficie) ;*
- *imprégnation et non trempage ;*
- *changement à chaque chambre !*

*« La serpillière sale qui passe de chambre en chambre : c'est le métrô des microbes » (L. Enjalbert).*

## **Shampooing moquette**

Préparation chimique nécessaire au nettoyage des revêtements textiles.

### **Solution \*\***

Liquide contenant un ou plusieurs produits dissous.

### **Spray méthode**

Méthode de nettoyage des sols combinant une action mécanique et l'application d'un produit permettant en une seule opération : un nettoyage et un ravivage de la brillance.

*Elle doit être réservée à des zones sans (ou à faibles) risques car elle a une action uniquement esthétique.*

### **Tache \*\*\***

Salissure imprégnée dans un matériau.

### **Talonnade \*\*\***

Salissure adhérente provoquée par les traces de semelles de chaussures.

### **Tension superficielle**

Forces de cohésion des molécules d'un liquide.

### **Trempage \*\*\***

Action permettant d'augmenter le temps d'action d'un produit, donc de favoriser l'élimination ultérieure des salissures.

### **U.P.E.C. \*\*\***

Classement des locaux et des revêtements de sols minces défini par le C.S.T.B. (Centre scientifique et technique du bâtiment) en fonction de l'aptitude à satisfaire une résistance à l'usure, au poinçonnement, à l'eau et aux agents chimiques.

### **Usure \*\*\***

Détérioration provoquée par le frottement.

### **Vitrification (vernissage) \*\*\***

Protection des parquets par application d'un vernis.

### **Zone à risques**

Local géographiquement défini et délimité dans lequel les sujets ou les produits sont particulièrement vulnérables à l'impact de la bio-contamination.

Le degré de risque est évalué de 1 (risque faible) à 4 (très haut risque).

*Voir quelques exemples en annexe I.*